



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 29/03/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/04/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4469335	0165285			Zone Expedition : 03				5138083
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5138083 DU 29/03/2024 **								
FT 055 PN								
COMMENTAIRE R.A. : FT 055 PN								
NUMERO DE COMMANDE :								
E:FILTRE HUILE PSA	E149144	C45M02	1,00	4	20,78	44,00	11,64	11,64
PAPR				4		10,00		-1,16
E:ELEMENT FILTRE AIR PSA	E147012	C18M05	1,00	4	30,53	44,00	17,10	17,10
PAPR				4		10,00		-1,16
I:FILTRE A GAZOLE OV	SOGCS701	E08E06	1,00	4	40,72	50,00	20,36	20,36
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		46,23						
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C.		
PI : 46,23			acquittées sur les débits suivant autorisation de l'Administration			55,48		
MO : 0,00 46,23			46,23					
DIV : 0,00			9,25					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4469335	0165285	5138083
Echéance le : 30/04/2024		
29/03/2024		55,48



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441 6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, entre le vendeur et l'acheteur, que le vendeur pour se voir appliquer des pénalités (c'est-à-dire sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux convenu prévu par le règlement) doit être informé par écrit, sous peine de nullité, de la date d'intérêt, en vigueur à compter de la date d'échéance desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 (quarante) euros, pourra être ajoutée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ. Le transfert de propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-12 du Code de Commerce, les risques desdites marchandises transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE. En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.